

PROCES-VERBAL
Assemblée paroissiale ordinaire de printemps

Dimanche 17 mars 2024 à 19h00

Foyer de paroisse de Corsier

Ordre du jour :

1. Ouverture de l'Assemblée
2. Louange
3. Adoption du procès-verbal de l'Assemblée ordinaire du 19 novembre 2023
4. Présentation des comptes 2023
5. Rapport de la commission de gestion sur les comptes 2023 et sur la marche de la paroisse et approbation des comptes
6. Frais relatifs à l'orgue du temple de Corsier : proposition du conseil paroissial et vote de principe sur financement sous réserve accord avec les Communes de Corsier et Corseaux
7. Rapport annuel et communications du conseil paroissial
8. Echos de la Région et du Synode
9. Divers et propositions individuelles

1. Ouverture de l'Assemblée

La présidente madame Cynthia Guignard ouvre l'Assemblée paroissiale à 19h02. Elle remarque les affaires de la garderie dans la salle et se réjouit de la vie communautaire qui se vit dans la paroisse.

Nombre de personnes présentes : 59.

Se sont excusés pour leur absence : Myriam et Cyril Ansermet, Rosemai Dupertuis, Marie Henchoz, Maëlle Badoux, Madeleine Chappuis, Walti Binoth, François Matthey, Laurent Borgeaud, les communes de Corsier et de Corseaux.

2. Louange

C. Guignard propose de commencer par louange, avec Cynthia Bonjour et Laure-Hélène Chautems. L.-H. Chautems prie en intégrant les principes constitutifs 1, 2 et 12 dans sa prière.

3. Adoption du procès-verbal de l'Assemblée ordinaire du 19 novembre 2023

C. Guignard demande s'il y a des questions pour l'adoption du procès-verbal de l'Assemblée du 19 novembre 2023. S'il n'y en a aucune, elle le considère comme adopté. Il n'y a pas de questions, le procès-verbal est adopté.

4. Présentation des comptes 2023

Noémie Morvant, qui présente les comptes, ayant prévenu qu'elle aurait un peu de retard, on passe d'abord au point 7 de l'ordre du jour. Une fois le point 7 effectué, on passe à la présentation des comptes (C.f. : Annexe I).

N. Morvant fait d'abord un compte rendu de l'année, puis ira dans les détails et répondra aux questions. Après la partie sur les recettes de la paroisse, elle demande s'il y a déjà des questions.

Peter Messerli : Le don pour la diaconie ? C'est pour quoi ?

N. Morvant : Ce don est lié au décès de Paulette (Buri). Il y a eu beaucoup de don pour elle et on a décidé de prendre cet argent pour le mettre à disposition de gens qui en auraient besoin par la suite.

La présentation continue. Le compte de résultat 2023 est affiché (C.f. : Annexe II). La catégorie « Acquisition/entretien matériel » est le seul poste où le budget est dépassé de manière significative. N. Morvant demande s'il y a des questions par rapport aux dépenses.

Mathieu Morier : Les dépenses pour les Meyer, c'est pour la famille ou pour leur ministère de Iris Port-au-Prince ?

N. Morvant : C'est pour les deux. On verse la moitié sur un des comptes et l'autre moitié sur l'autre compte.

La présentation continue et passe au détail des comptes (C.f. : Annexe III).

Yves-Richard Demaurex : À quoi correspond la contribution régionale par rapport aux autres églises ? C'est beaucoup ou c'est peu ?

Luc Badoux : Cela revient à 10% de nos dépenses si on compte Aslane. Pour certaines paroisses, cela représente plutôt 80%

P. Messerli : La base de cette répartition est le nombre de paroissiens adultes dans la paroisse.

N. Morvant : C'est effectivement un montant fixé par rapport au nombre de protestants. Donc on s'en sort plutôt bien par rapport à d'autres paroisses.

N. Morvant termine la présentation, montre le tableau de variation des fonds (Annexe IV) et l'assemblée l'applaudit et la remercie.

C. Guignard propose de passer au rapport de la commission de gestion, d'abord sur les comptes, puis sur la marche de la paroisse.

5. Rapport de la commission de gestion sur les comptes 2023 et sur la marche de la paroisse et approbation des comptes

Christofer Borloz prend la parole et lit le rapport sur les comptes 2023 (C.f. : Annexe V).

C. Guignard le remercie et propose de passer au vote d'approbation des comptes et du rapport de la commission de gestion sur les comptes.

Les comptes et le rapport sont adoptés.

Le rapport sur la marche de la paroisse (C.f. : Annexe VI) est lu par Paul Weiss. Au cours du discours, l'assemblée applaudit l'ancien animateur louange (Gilbert Karlen) et la nouvelle animatrice (Tantely Razafimanantsoa).

C. Guignard demande d'approuver le rapport par vote à main levée.

Le rapport est accepté.

C. Borloz tient à préciser, par rapport au dernier point du rapport sur la marche de la paroisse qu'il ne savait pas que la commission de gestion devait contrôler elle-même l'archivage des rapports.

Ajout au procès-verbal (pas mentionné lors de l'Assemblée) : Les rapports sont en fait archivés par la secrétaire du bureau de l'Assemblée paroissiale, qui tient le classeur à cet effet chez elle.

6. Frais relatifs à l'orgue du temple de Corsier : proposition du conseil paroissial et vote de principe sur financement sous réserve accord avec les Communes de Corsier et Corseaux

On passe aux frais relatifs à l'orgue.

Laurent Kohli intervient en premier : Nous avons déjà pu rencontrer une délégation de la commune, nous avons de bons rapports avec elles. Chacune est prête à participer pour un tiers au relevage de l'orgue et aux frais annuel réguliers. Cela fait deux tiers en tout.

Notre orgue est la propriété de la paroisse, contrairement au cas d'autres paroisses. Il n'est entre autres pas équipé d'un jeu d'orgue pour le pédalier. Émile, notre organiste, va en parler. Le conseil paroissial s'est réuni pour savoir s'il fallait profiter du relevage pour ajouter ce jeu d'orgue. À la quasi-unanimité, le conseil a voté non, la raison étant que ce sont des frais importants pour un orgue qui n'a pas une si grande place dans nos cultes. Aussi, il y a d'autres dépenses qui se profilent. Comme on sait que des personnes de l'Assemblée veulent en discuter, on va laisser le débat avoir lieu. Émile va maintenant expliquer la situation.

Émile Sécheret : L'organiste est rarement présent aux Assemblées paroissiales. C'est un honneur de pouvoir être là ce soir.

Pour un orgue, il faut faire le relevage tous les 20 ans, et le nôtre a 28 ans. Cela prend environ un mois, pendant lequel l'orgue est inutilisable. C'est nécessaire pour un tel instrument. Je vais présenter deux devis de Peter Meyer. Il travaille depuis plusieurs années pour la manufacture qui a fait cet orgue, il connaît bien cet instrument, et j'ai de bonnes relations avec lui. C'est quelqu'un de compétent.

Le premier devis, avec le soutien très probable des deux communes, s'élève à 40'000 CHF. Cela a surpris les communes. Mais il y a eu beaucoup de temps sans contrôle annuel de l'orgue. Ce serait un relevage simple.

Le deuxième est à 70'000 CHF. C'est les 40'000 CHF du relevage, et 30'000 CHF pour compléter le jeu du pédalier. L'ancien organiste, Michel Bignan, ne jouait pas avec le pédalier. Il en a quand même installé un, mais en faisant un compromis. Il n'y a pas de jeu grave du pédalier. C'est un peu bancal, et l'orgue vaut maintenant 480'000 CHF. C'est avec ces échelles que je me permets de proposer le devis de 70'000 CCHF. On a très peu dépensé jusqu'à présent.

Il y a ensuite mes motivations personnelles : je suis en demi-poste depuis récemment à Romainmôtier. Je me projette à moyen long terme dans votre paroisse pour beaucoup de raisons (l'orgue, les paroissiens, ...etc.).

Ce serait intéressant de faire des événements avec mon professeur d'orgue, autour de l'orgue. Je me fais porte-parole des paroissiens qui prennent plaisir à écouter l'orgue chaque dimanche. Le conseil paroissial a refusé à la quasi-unanimité. Je me sens légitime de faire la proposition et je ne prends pas personnellement le refus, ni le vote et j'espère que l'inverse est vrai aussi.

Les communes sont au courant de ce devis de 70'000 CHF. Elles ne contribuent qu'au 40'000 CHF, mais la paroisse est libre de choisir si elle veut compléter le pédalier de l'orgue.

Tsiry Morvant : Peut-on avoir un résumé chiffré ?

C. Guignard remercie Émile d'avoir présenté et passe aux questions.

L. Kohli : Donc pour la paroisse, ce sera soit payer un tiers de 40'000 CHF pour le relevage, soit un tiers de 40'000 CHF plus 30'000 CHF pour le jeu du pédalier.

N. Morvant : On a déjà accepté un montant de 15'000 CHF pour le relevage. Ce n'est que le jeu qui est en question ce soir. Il y a eu les chiffres définitifs, le nouvel élément de ce soir est la possibilité des 30'000 CHF supplémentaires pour le jeu.

L.-H. Chautems : L'argent serait pris sur le fond de l'orgue ? Il y a combien dessus ?

N. Morvant : Oui c'est le fond de l'orgue. Et pour mieux expliquer : Quand on a un fond dans la paroisse, c'est comme mettre de l'argent de côté pour avoir nouvelle voiture. On économise mais on n'y touche pas. Ensuite, on décide quand et combien on va mettre pour acheter la voiture. Ici c'est pareil, ce n'est pas de l'argent qu'on réallouerait à autre chose.

Ici c'est différent, on savait qu'on allait avoir une grande dépense. Aujourd'hui, on arrive au moment où il faut faire cette dépense. Donc ce n'est pas parce que ça sort du compte que ça n'apparaît pas dans comptes parce que c'était prévu pour ça à la base. J'ai une amie qui est avocate est m'a dit que pour elle, quand une personne a donné spécifiquement pour un projet, on ne peut pas utiliser l'argent pour autre chose. Mais dans notre cas, comme c'est l'Assemblée paroissiale qui a décidé de mettre un fond de côté, elle peut aussi décider de réallouer le fond. L'Assemblée est l'organe suprême. On n'est pas obligé de dépenser 80'000 CHF pour l'orgue. C'est de l'argent de côté mais on peut le réallouer.

C. Guignard : Merci Noémie. Je rappelle qu'aujourd'hui, la votation porte seulement sur l'ajout ou non du jeu en plus sur l'orgue, pas une réallocation des fonds.

Cynthia Bonjour : Est-ce que le pédalier qu'on a maintenant fonctionne ?

É. Sécheret : Actuellement, il y a un jeu très discret au pédalier. J'en profite pour rajouter un dernier point. L'ajout de ce jeu dans le relevage revient à 30'000 CHF, mais si on le fait plus trad, ce sera 40'000 CHF... Donc soit fait on le maintenant dans relevage, soit il faut attendre bien plus.

G. Karlen : J'étais dans la commission de l'orgue à l'époque. On s'est fait un peu avoir avec M. Bignan. On a dit d'accord, mais on a eu qu'un sous-basse qui n'est pas un jeu d'orgue. Si on ajoute le jeu proposé par Émile, il faudrait étendre son utilité pour les concerts. Si ce n'est que pour les cultes, c'est une option trop chère pour cette utilité-là. Mais si on a des concerts, sachant que c'est un orgue renommé que nous avons, c'est une belle dépense de mettre ce jeu d'orgue. Une autre précision : la relation entre les communes et l'église, je parle en tant que conseiller régional. Les communes sont tenues de participer à l'entretien de l'orgue et du bâtiment. Cela se fait à un tiers, un tiers, un tiers. Il faut savoir aussi que quand on ajoute quelque chose qui est de la plus-value à un instrument, ce n'est pas du ressort des communes. Elles ne sont pas pingres, c'est normal.

J.-B. Barbey : Merci Gilbert, ces des éléments que je ne connaissais pas. Là c'est mon cœur qui parle : notre orgue est incomplet, c'est connu. Ce serait dommage de ne pas profiter de cette occasion pour l'améliorer. Pour le foyer, vous avez été contents d'avoir cuisine top pour accueillir, faire des événements. Ce devrait être pareil pour l'orgue. On avait mis de l'argent de côté pour acheter un nouvel orgue. On a repoussé le relevage malgré l'insistance du facteur d'orgue. Maintenant, il faut le faire. Si on a un orgue complet, on va avoir un rayonnement à Corseaux. Je vous encourage à voter et accepter ce point.

L. Badoux : Dans divers contacts avec les communes, on a vu qu'elles avaient contribué à moins de 70% de l'orgue car la paroisse voulait un orgue qui sorte de l'ordinaire. Il n'y a pas eu d'entrée en matière car à l'époque on avait des souhaits particuliers, luxueux. C'est un choix en fonction de nos aspirations.

C. Guignard rappelle qu'il y aura la possibilité de voter.

André Badel : J'étais dans la commission d'achat de l'orgue. Je suis assez pour l'achat supplémentaire. J'ai apprécié l'intervention de notre jeune organiste. D'autre part, la contribution de la commune, c'est extraordinaire. Il nous reste 14'000 CHF à payer pour le relevage de l'orgue. On a 80'000 CHF sur le fond. J.-B. Barbey a fait des règlements pour certains fonds. On doit utiliser les fonds pour ce pour quoi ils ont été planifiés. En exemple, il y a un fond pour des concerts dans notre église. On ne peut pas aller ponctionner là-dessus pour quelque chose d'autre.

N. Morvant : Donc c'est possible qu'il y ait un règlement sur le fond de l'orgue ?

A. Badel : Je suis quasi sûr que oui. On peut voter à l'Assemblée pour le changer. Si on met le jeu d'orgue, il reste 37'000 CHF sur le compte et je ne pense pas qu'on peut l'utiliser pour autre chose. C'est une partie intégrante de l'église, il sera là quand on ne le sera plus. C'est un instrument extraordinaire ! Il fait partie de notre église. Gardons-le au moins comme il est, et si on peut l'améliorer, faisons-le !

Pierre-André Glauser : Je fais un mea culpa, j'ai voté contre l'orgue en 2006 et je le regrette. Après coup, j'ai vu un atelier aux Grisons et j'ai été impressionné. À une voix près, on a sauvé la paroisse. Il y avait la possibilité de mettre un piano à queue. Depuis qu'on a la louange avec les instruments modernes, on a dépensé environ 30'000 CHF. Ce que notre organiste propose ce soir, c'est de l'ordre de la sagesse, on tient tout ça en équilibre. J'encourage à voter pour ce nouvel investissement.

Jörg Lülliger : J'étais un des membres du conseil paroissial qui a participé aux discussions avec les communes. J'étais d'abord contre, puis en en sortant, le municipal de Corseaux a dit que c'était exclu pour la commune de faire quoi que ce soit pour le nouveau jeu. Mais on pourrait le mettre sur le budget suivant.

C. Borloz : Je suis au même stade qu'Émile (musicien professionnel), je parle avec le cœur. Si je vais quelque part pour enseigner, et l'instrument est incomplet, ce n'est pas du tout le même rendu. Les gens sortent en se disant « C'était bien, sans plus. ». Soit j'ai mal joué, soit il manquait quelque chose. Si on arrive avec le public et les élèves repartent en se disant « C'était génial ! », on a quelque chose qu'il n'y avait pas avant. Il y aurait M. Righetti qui viendrait faire des concerts et ce serait inclus dans le programme de formation. C'est un plus ; je vote oui !

T. Morvant : Je fais partie du conseil de paroisse et j'explique pourquoi on ne veut pas. Nous avons une très bonne relation avec Émile, et j'aime vraiment l'orgue et les cantiques. Mais dans ma réflexion, il y a deux choses dans la balance. Le conseil de paroisse est en réflexion depuis un certain temps par rapport à certaines plaintes qu'on a eu sur le système de sono dans le temple qui n'est pas adéquat par endroits. Il y a certains endroits où les orateurs ne sont pas compris. On va investir pour renouveler ce système, car c'est une priorité que les gens puissent entendre la Parole et les prières. Cela va coûter un certain montant. C'est particulier car il y a certaines personnes qui ont une ouïe plus faible, et aussi les jeunes de maintenant qui seront là après sont particulièrement sensibles à la qualité du son. Je fais cet appel à l'AP, si on se décide pour le nouveau jeu, cela ne doit pas être quelque chose qui nous empêche ensuite d'investir dans le système de

sono. Quand le conseil de paroisse viendra avec une proposition pour améliorer la sono, on ne veut pas que la décision de ce soir vienne peser dans la balance pour ce sujet très important !

Philippe Morel : Si on décide d'investir, cela veut dire qu'il y aura un montant de relevage plus élevé plus trad. On doit en informer les communes et les municipaux pour qu'ils puissent adapter leur investissement pour les prochains relevages. Pour l'instant on est en bonne santé, mais attention. Il ne faut pas mettre à mal notre santé positive

P. Weiss : On parle d'ajouter 30'000 CHF sur un orgue qui vaut 500'000 CHF. Cela va augmenter les charges mais pas tant que ça.

Les municipaux ont joué le jeu jusqu'à maintenant. Si on peut organiser des concerts, cela aura un impact non seulement sur la paroisse mais aussi sur les communes. On valorise le bâtiment et la commune. On joue le jeu

J.-B. Barbey : Je veux juste qu'on ne mélange pas : la sono a aussi une contribution de la commune, elle a déjà été changée quelques fois. On ne peut pas faire ce qu'on veut, c'est un monument historique.

P.-A. Glauser : Pour relativiser les frais d'entretien, il faut savoir qu'on a trouvé un orgue qui coûte 600'000 CHF le relevage ! On est dans des frais corrects.

Claude Emmerly : Je remercie Tsiry pour son intervention remarquable ! Je ne suis pas d'accord, je vote pour le jeu. Oui il y a un souci de sono, mais il faut aussi apprendre aux gens à s'exprimer au micro ! Il y a des cours de Cyril (Ansermet). On ne s'exprime pas devant une assemblée comme on parle normalement. Je ne serais pas intervenu si Tsiry n'avait rien dit.

L. Badoux : Une formation est agendée, il faut maintenant que les gens y viennent.

C. Emmerly : Si les gens parlent au micro ils doivent se former.

C. Guignard intervient pour recentrer le débat sur l'orgue.

Fiona Morier : La question à se poser est « Quelle vision veut-on pour cette église ? ». Si on veut rayonnement régional/national, il faut voter oui. Si ce n'est pas le cas, on vote non. Il faut voter par rapport à la vision, pas par orgueil.

Isabelle Stücki : Quand on a commencé cette démarche pour l'orgue, on a rencontré les communes. Par échanges écrits, ils nous ont dit que c'est notre problème et qu'ils n'ont jamais rien payé. C'est important qu'on sache le cheminement. On veut rester dans le politiquement correct. On sollicite leur aide, on ne va pas ajouter un nouveau jeu par-dessus. Je suis contente d'avoir pu mettre ça en lumière et de pouvoir voter ce soir. Le conseil paroissial ne se sent pas menacer par la décision.

C. Guignard : On va passer au vote. Est-ce que vous voulez le faire à bulletin secret ? Si non, on le fait à main levée.

Le vote pour un nouveau jeu de pédalier d'orgue se fait à main levée : la majorité pour, 4 abstentions, 3 contre. L'assemblée applaudit.

C. Guignard invite G. Karlen à faire l'écho de la région. Elle propose de prier ensuite pour la région et la paroisse

7. Rapport annuel et communications du conseil paroissial

L. Kohli annonce qu'il sera bref, il espère T. et N. Morvant vont arriver. Il lit le rapport sur l'année 2023 (C.f. : Annexe VII).

C. Guignard remercie pour le retour, et relève que lors de sa visite au conseil paroissial, il a été dit que qu'il y avait beaucoup de réjouissance concernant les nombreux de projets qui se mettent en place. Elle demande si quelqu'un peut prier avant de passer aux comptes. M. Morier prie.

8. Echos de la Région et du Synode

G. Karlen s'avance pour faire l'écho de la région. Il lit son rapport (C.f. : Annexe VIII).

Il reste à disposition pour répondre aux questions.

Laure Ferrari lit Jean ch. 13 v. 12-15 et prie pour la région et la paroisse.

9. Divers et propositions individuelles

C. Guignard demande s'il y a des divers ou propositions. Il n'y en a pas. L'Assemblée ordinaire est close à 20h51. On passe à l'Assemblée électorale après une courte pause.

Corsier, le 01.04.2024

La Présidente :

Cynthia Guignard

La Secrétaire :

Pauline Ruch

